

Canada Province de Québec  
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri  
Le 13 avril 2026

À une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue à la salle municipale de Saint-Philippe-de-Néri, convoquée par le directeur général et greffier/trésorier, Monsieur Pierre Leclerc, conformément à l'article 152 du code municipal, pour être tenu au lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 13 avril 2026 à 19 h 30, sont présents : Messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Pascal D'Anjou, Jean-Marie Michaud, Roland Lévesque et Pascal Chouinard formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Frédéric Lizotte, présent à la séance, ainsi que Monsieur Pierre Leclerc, directeur général et greffier /trésorier.

Comme il appert et a été reconnu que l'avis public de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du présent code;

126-2026 **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par monsieur Frédéric Lizotte maire.

127-2026 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

Voici les sujets qui seront traités lors de cette séance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au fonds régions et ruralité (FRR), volet Coopération et gouvernance municipale - sous volet Coopération intermunicipale.
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**Il est proposé par : monsieur Pascal Chouinard**

**Et résolu unanimement que :** l'ordre du jour soit accepté.

128-2026 **Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au fonds régions et ruralité (FRR), volet Coopération et gouvernance municipale - sous volet Coopération intermunicipale.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes municipaux de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Pascal, Saint-Philippe-de-Néri et Saint-Bruno-de-Kamouraska désirent présenter un projet de mise en place d'un comité intermunicipal de coordination et d'optimisation des travaux publics dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay**

**Et résolu unanimement que :** 1) Le conseil de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri s'engage à participer au projet intitulé « Mise sur pied d'un comité intermunicipal de coordination et d'optimisation des travaux publics »;

2) Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

3) Le conseil nomme la Ville de Saint-Pascal, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

4) Le conseil désigne le maire Frédéric Lizotte et le directeur général Pierre Leclerc pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

129-2026

**Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

130-2027

**Levée de la séance**

**Il est proposé par : monsieur Pascal D'Anjou**

**Unanimement résolu que :** la séance soit close à 19 h 48

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lizotte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Leclerc, dg/greffier, trés.

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du présent Code municipal.